

Projet de loi n° 34/89 portant ratification de l'Ordonnance n° 89-30 du 25 Août 1989 portant abaissement du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée et modifiant la liste des produits éligibles à ce taux.

Monsieur le Président

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi n° 34/89 portant ratification de l'Ordonnance n° 89-30 du 25 Août 1989 portant abaissement du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée et modifiant la liste des produits éligibles à ce taux.

La parole est à Monsieur Modou AMAR, Rapporteur de l'Intercommission constituée par les commissions des Finances et de la Législation.

Monsieur Modou AMAR

Monsieur le Président,
Messieurs les Ministres,
Mes chers Collègues,

L'intercommission, constituée par les commissions des Finances et de la Législation, s'est réunie le jeudi 7 décembre 1989, sous la présidence de notre collègue Abdourahim AGNE, Vice-Président de la Commission des Finances, pour l'effet d'examiner le projet de loi n° 34/89 portant ratification de l'Ordonnance n° 89/30 du 25 Août 1989, relative à l'abaissement du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée et modifiant la liste des produits éligibles à ce taux.

Le gouvernement était représenté par Monsieur Moussa TOUPA, délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, entouré de ses collaborateurs.

Dans l'exposé des motifs, le Ministre a indiqué que pour restaurer les grands équilibres macro-économiques, le législateur a pris un certain nombre de mesures fiscales. Parmi ces mesures, figure la baisse successive des droits et taxes inscrits au tarif des douanes et la modification de certains de ces droits.

Ces mesures ont eu pour conséquence, à l'importation, la réduction de l'assiette de la taxe sur la valeur ajoutée, donc d'une baisse des recettes fiscales.

Aussi, la faiblesse du rendement de la taxe sur la valeur ajoutée au taux majoré, traduit-elle le caractère dussuasif et marginal d'un tel niveau de taxation non générateur de recettes.

Au plan interne, il s'y ajoute le ralentissement des activités économiques et les conséquences négatives de la crise sénégal-mauritanienne.

Cette dégradation conduit l'Etat à procéder au réajustement de la fiscalité indirecte pour accroître les ressources budgétaires indispensables pour assurer la couverture des dépenses de fonctionnement et d'investissement, par une amélioration du rendement fiscal.

Ainsi, il fut décidé :

- d'élargir le champ d'application de la taxe sur la valeur ajoutée au taux majoré pour englober l'essentiel des produits porteurs de recettes ;
- de ramener le taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée de 50 % à 30 %, en vue de diminuer l'incitation à l'évasion et à la fraude fiscales.

Ces mesures n'engendreront pas de dispersions pour l'industrie locale, puisque la majorité des produits restent soumis à la taxe sur la valeur ajoutée au taux normal de 20 % et aux taux réduit de 7 %.

C'est le lieu de rappeler, a ajouté le Ministre, que la TVA ne constitue pas une charge, puisqu'elle demeure entièrement déductible lorsqu'elle s'inscrit dans le circuit de production.

Après l'exposé du Ministre, certains commissaires sont intervenus pour féliciter l'équipe du Ministère des Finances qui assure, avec rigueur, vigilance et sérieux, le pilotage de l'Economie nationale, sous l'éclairage du Président de la République.

Ils ont noté, avec satisfaction, les effets bénéfiques des mesures des ordonnances sur la relance des industries locales.

Ils ont insisté pour que le financement régulier de la campagne agricole permette la distribution de revenus conséquents au monde rural.

Cette injection de liquidités sera un appui certain pour la relance de la production nationale, par l'existence d'une demande solvable.

Le Ministre, après avoir remercié vos Commissaires pour leurs encouragements, a précisé que la Caisse Nationale du Crédit Agricole est chargée du financement de la campagne de collecte.

Un premier jet est déjà intervenu le 4 décembre 1989, un deuxième financement est prévu pour le 14 décembre 1989.

Votre Intercommission, satisfaite des réponses du Ministre, a adopté, à l'unanimité, le présent projet de loi et vous demande d'en faire autant.

Monsieur le Président

Je vous remercie mon cher Collègue.

La parole est à Monsieur le Ministre, sur le rapport.

La discussion générale est ouverte.

Quels sont ceux qui demandent à intervenir ?

La parole est à notre collègue Ousmane Alioune NGOM.

Monsieur Ousmane Alioune NGOM

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Je prends la parole au moment de la discussion sur le présent projet de loi pour réaffirmer ce que nous avons déjà dit au Gouvernement, ici, au mois de Mai, il y a seulement quelques mois. Et aujourd'hui, nous voyons, que, encore une fois, nous avons eu raison d'avoir tiré la sonnette d'alarme, car la situation, entre temps, s'est dégradée de façon inquiétante et on nous promet encore, on vient de le faire tout à l'heure un avenir plus sombre pour ne pas dire pas d'avenir pas du tout, avec la politique que le gouvernement est en train de mener.

Au moment du vote de la loi d'habilitation et même au moment du vote du budget au mois de mai 1989, nous avons dit et en relisant les notes de mon intervention à l'occasion du vote du budget, je suis moi-même surpris par l'actualité des propos et des points de vue que nous avons défendus à l'époque pour attirer l'attention du gouvernement sur la dérive vers laquelle nous allons.

Le Ministre des Finances a dit tout à l'heure que dans beaucoup de pays voisins, la situation est pire, que la situation du Sénégal peut être acceptée parce que nous ne sommes pas les derniers, mais je rappelle que j'avais dit à l'époque, au mois de mai, j'avais demandé à mes collègues du Parti socialiste de féliciter le gouvernement parce qu'il avait réussi la rare performance d'avoir installé notre pays dans le rang des pays les plus pauvres du monde, en 1988 au mois de juin 1988, plus précisément. Et j'avais ajouté parlant justement de la politique fiscale du gouvernement, que cette politique était caractérisée par le tâtonnement. Je me contenterai simplement de lire ce que j'avais dit à l'époque et vous verrez parfaitement que ça s'applique parfaitement à l'ordonnance que l'Assemblée doit adopter ce matin.

Je disais ceci d'abord en ce qui concerne la politique fiscale.:

"Lorsque au début des années 80 notre Parti le PDS proposait une réforme fiscale approfondie, un nouveau système fiscal, votre gouvernement ne nous avait pas suivi. Le Ministre de l'Economie et des Finances d'alors avait choisi la politique de relèvement des droits de douane, 5 à 10 % au 1er mars 1990, 15 % en septembre 1991.

Les résultats ne se sont pas faits attendre : une augmentation vertigineuse de la fraude fiscale et douanière -et je vous renvoie au rapport de Monsieur Ousmane SECK de 1982- encouragée par un népotisme consistant en ces exonérations et exemptions de complaisance fondées sur des critères politiques ou familiaux qui ont entraîné par exemple pour la SOTIBA, -nous parlions déjà de la SOTIBA-, des transferts d'impôts d'une société ICOTAF à une autre SOTIBA au mépris de toutes les règles de comptabilité publique.

Et j'ajoutais que l'année dernière, vous avez pris le contre pied de votre prédécesseur en défendant la thèse de la baisse des taux aussi bien en ce qui concerne les droits de douane que pour les impôts. Vous aviez misé sur ce que vous appeliez l'élasticité de l'assiette fiscale pour l'augmentation de vos recettes.

Aujourd'hui, vous avouez vous-même que malgré la baisse des taux, cet élargissement ne s'est pas produit et nous enregistrons cette année une baisse de 3 milliards 500 millions des droits de douane et de la TCA. Et je posais la question n'est-ce pas encore là une illustration de la politique de tâtonnement qui caractérise votre politique fiscale.

Donc, aujourd'hui, nous avons l'illustration de cette politique et je crois que la question que vient de poser un collègue du Parsi socialiste est tout à fait pertinente et je crois qu'il n'a pas été satisfait par la réponse que vous avez donnée parce que je l'ai vue après votre réponse faire une moue qui était tout à fait significative.

(Rires)

Mais je vais revenir aux ordonnances qui ont été adoptées. Il a été posé en commission et cela figure au rapport, la question de savoir quel a été déjà l'impact des ordonnances qui ont été prises le 25 août 1989 après 3 mois d'application. Et le Ministre s'est contenté de répondre simplement que les résultats sont satisfaisants et ont largement dépassé ce que nous espérions. Nous voulons des chiffres, Monsieur le Ministre. Dites-nous exactement ce que vous avez enregistré comme recettes avec l'application de ces ordonnances.

Vous savez également, que malgré l'application de ces ordonnances, les difficultés du pays ont largement empiré. A l'époque, c'est d'autres difficultés

qui étaient évoquées pour la prise de ces ordonnances et même le vote de la loi d'habilitation, aujourd'hui, on parle de la crise sénégal-mauritanienne, demain, on parlera peut-être, je ne le souhaite pas de la crise sénégal-bissau ou sénégal-gambienne ou d'un autre pays. On rase les murs chaque fois qu'un problème se présente, on s'y agrippe et tous les moyens sont bons pour trouver de l'argent. Je trouve Monsieur le Ministre, que ce n'est pas une politique qui peut mener notre pays à bon port.

Je voudrais également vous poser la question de savoir est-ce qu'il existe une circulaire présidentielle confidentielle demandant à toutes les paieries du Sénégal, du Trésor de ne pas honorer les commandes, de ne pas payer les commandes de l'Etat qui ont déjà été effectuées. C'est-à-dire de ne pas payer les fournisseurs de l'Etat qui ont déjà honoré les commandes. Est-ce que cette circulaire existe oui ou non ? Ensuite, je voudrais terminer par la crise financière que connaît aujourd'hui notre pays. Vous savez tous parce que nous l'avons vécu, le mois dernier et nous allons le vivre encore le mois prochain que les difficultés de l'Etat sont énormes et personne ne s'en cache plus, tout le monde vous dit les caisses sont vides, il n'y a pas d'argent. Alors, le mois dernier, les salaires ont été perçus tardivement et le mois de décembre qui est un mois sacré pour tous les Sénégalais, pour toutes confessions religieuses, alors je demande, Monsieur le Ministre, qu'est-ce que vous nous réservez pour le mois de décembre ? Est-ce que nous risquons encore d'attendre plusieurs jours après la fin du mois avant de percevoir les salaires ou bien est-ce que nous allons encore assister à une stratégie du BOM ou à un stratagème du BOM pour recycler l'argent et pouvoir payer les agents de l'Etat.

Voilà Monsieur le Ministre, les grandes interrogations que le peuple sénégalais se pose et vous devez y répondre car vous n'avez pas convaincu malgré les ordonnances que vous avez prises et que vous imposez au peuple sénégalais qui a déjà subi trop de sacrifices sans voir les résultats.

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président

Merci mon cher Collègue.

Je donne la parole à notre collègue Samba Laobé FALL.

Monsieur Samba Laobé FALL

Je vous remercie Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

Je voudrais simplement comme j'en ai fait en commission. Je reviens toujours sur la commission et l'important travail qui se fait pendant les commissions- réaffirmer ce que j'avais dit c'est-à-dire notre soutien, le soutien des députés du Parti socialiste au gouvernement face aux difficultés que nous vivons.

Je voudrais ensuite dire qu'à l'heure actuelle et dans tous les pays du monde les problèmes se posent en terme de réajustement. Je reviens sur ce qui consiste à croire que la solution qu'on croyait être la bonne finalement il faut réajuster certaines choses. Une prévision, c'est une prévision. Quand on prend des mesures pour l'avenir, nous ne sommes pas des prophètes- nous pensons que les mesures que nous prenons sont justes et il faut saluer l'honnêteté du gouvernement qui consiste à dire nous avons pensé que telle loi permettait de résoudre tel ou tel problème et en fin de compte les objectifs visés n'ont pas été atteints. Je pense que c'est de l'objectivité qu'il faut saluer plutôt que de voiler les faces ou de dire des contre vérités.

Ceci étant, ce qui se passe autour de nous, à travers le monde aujourd'hui, nous fait prendre conscience de la difficulté de ce qui peut se passer demain. Les certitudes les mieux établies jusqu'à alors ont été bouleversées, je n'en dirai pas plus, vous savez de quoi on parle. C'est simplement pour dire qu'il ne faut pas qu'on se trompe ; encore une fois on ne peut pas faire preuve de prophétie surtout dans le domaine économique à l'heure où nous vivons. Il est heureux qu'on puisse réajuster et qu'on puisse le faire en tenant compte d'une situation objective et des tendances, et nous aurons l'occasion de revenir là-dessus sur l'élaboration de notre 8ème Plan. Je pense donc que ce n'est pas une catastrophe que de dire, vous aviez dit ici que telle loi déboucherait sur telle ou telle chose ; c'est heureux au contraire qu'on ait adopté la loi, qu'on ait pensé faire des réajustements chaque fois que c'est possible mais je pense que nous n'aurons jamais ici la prétention de dire ce que nous prévoyons pour demain ou pour dans un an ou deux ans se réalisera exactement. Je crois que c'est quand même difficile.

Je voudrais ensuite apprécier ce que mon collègue Ousmane Alioune NGOM a dit tout à l'heure, parce qu'il a demandé au Ministre des Finances si la circulaire dont il a parlé existe ou non. Je crois que ça c'est la bonne méthode. Je crois qu'il faut s'informer ou poser des questions mais il ne faut pas affirmer des choses dont on n'est pas sûr. Je crois que ça c'est extrêmement positif et je l'apprécie en tout cas à sa juste valeur.

Maintenant, je voudrais surtout intervenir pour comme on l'a dit en commission, demander au Ministre et au gouvernement de tout faire pour que les

espoirs que le monde rural a placés en cette campagne ne soient pas déçus. Je sais que les temps sont durs je sais qu'en matière de financement, c'est la Caisse du Crédit Agricole qui cette année a pris le relais des banques mais nous insistons au nom du monde rural pour qu'il n'y ait pas de rupture dans le financement de la campagne.

Je terminerai par me réjouir de ce qui semble être de l'angoisse pour mon collègue. Il y a des pays où les gens disent, -je ne souhaite pas que le Sénégal soit de ceux-là- nous n'irons pas enseigner tant que nous n'aurons pas nos six mois de salaire impayés, d'arriérés de salaires impayés. Si au Sénégal on est payé le 2, ou le 3, je pense que dans le contexte actuel, il faut simplement souhaiter que ça s'améliore mais ne pas crier au scandale quand nous vivons cette situation.

Je vous remercie.

(Applaudissements P.S.).

Monsieur le Président

Je vous remercie.

Monsieur le Ministre vous avez la parole pour répondre aux différentes questions posées par les collègues.

Monsieur le Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances

je vous remercie Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs les Députés,

Nous voudrions prier pour que Dieu n'entende pas les vœux des oiseaux de mauvaise augure. Je sais que Monsieur le Président Ousmane Alioune NGOM n'en est pas un et je souhaite que le Sénégal connaisse un mois de décembre apocalyptique. Et je sais que Dieu entendra notre prière et nous serons encore ici peut être, Monsieur le Président, puisque votre session n'est pas encore achevée pour constater cela d'ici la fin de l'année.

Monsieur le Président, vous avez dit en commençant votre intervention que vous alliez réaffirmer ce que vous aviez déjà dit au mois de mai. Nous aussi nous vous réaffirmons ce que nous avons dit au mois de mai et qui demeure constant dans les actions que le gouvernement mène. Et tout à l'heure Monsieur le Président Samba Loobé FALL l'a dit : nous n'avons pas de complexe ou une honte quelconque lorsque nous constatons objectivement que le pays a besoin de mesures qui doivent tendre à le remettre sur le chemin pour lui permettre de se développer. Nous avons engagé depuis 1986, une série de réformes fiscales avec des

hypothèses. Mais vous savez en matière d'économie, c'est tellement vrai il n'y a pas de modèle qui puisse être satisfaisant à tous égards. L'économie est le domaine par excellence où à côté des éléments rationnels qui sont maîtrisés, il y a tout une série d'éléments irrationnels que l'homme ne peut pas maîtriser et qui s'imposent au fait économique. A cela que vous le vouliez ou non, il faut reconnaître et nous l'avions dit et si quelqu'un^{ne} le reconnaît pas, c'est parce qu'il n'a pas vécu avec le peuple sénégalais les turbulences que nous avons connues depuis le mois d'avril. Indépendamment des charges très importantes que l'Etat supporte du fait de la situation qui prévaut, et vous le savez, Monsieur le Président, l'Etat fait face à des charges nouvelles que lui impose la situation dont vous parlez tout à l'heure. Je ne voudrais pas ici à ce micro développer plus. Mais je sais que vous savez.

En plus de cela, les perturbations qui sont intervenues dans le tissu économique par ces événements ont eu des conséquences négatives et vous étiez là lorsque le patronat a évoqué les nombreux milliards de francs CFA qu'il avait perdus par ces événements. Sans m'avancer sur un chiffre quelconque, je reconnais comme tout le monde qu'il y a eu des pertes très importantes. Et l'Etat a dû de manière tout à fait objective, renoncer à des taxes, à des impôts, à des contributions que devaient faire ces entreprises parce qu'exiger ces taxes là aurait été d'asphyxier ces entreprises qui déjà ont des difficultés. Certaines d'entre elles ont perdu plus d'un milliard de francs. Donc je disais que vous le vouliez ou non tout cela a eu des conséquences très importantes sur l'économie sénégalaise en général mais en particulier aussi sur la trésorerie de l'Etat. Voilà une des raisons qui ont fait effectivement qu'on a dû prendre ces mesures là.

A cela s'ajoute une tendance généralisée due dans tous les pays africains à la morosité de l'économie. Lorsque la TVA est basée sur les activités des entreprises, ces entreprises en difficulté pour des raisons multiples, ces activités diminuent, il va de soi que la TVA comme d'autres taxes que l'Etat perçoit toutes cela diminue. Mais en face de cela les charges de l'Etat n'ont pas diminué mais on a augmenté. Je disais à quelqu'un l'autre jour que j'ai vécu dans un pays qui a été confronté il y a plusieurs années par deux fois à une situation que celle que nous avons connue. Lorsque cela s'est passé dans ce pays-là, le gouvernement avait imposé au pays des mesures drastiques de contribution à l'effort national pour faire face à cette situation. Au Sénégal aujourd'hui, malgré des sacrifices qui sont évoqués, je ne pense pas qu'on puisse dire en se promenant dans les rues, dans les lieux publics que le peuple sénégalais, sur le plan matériel

a été pénalisé, sanctionné de manière fondamentale par ces événements, là je crois que devant une situation qui exige une contribution de l'ensemble de la nation, il fallait bien que l'Etat trouve la solution qui semble être la plus juste, la plus équitable et la plus générale : c'est ce que nous avons fait Monsieur le Président. La fraude fiscale j'en avais parlé en évoquant votre déclaration d'il y a quelques mois. Tout à l'heure, je vous ai dit que les mesures qui ont été prises, il y a quelques mois en matière de lutte contre la fraude, de l'avis autorisé de nos industriels et de nos milieux d'affaires, démontrent que cette fraude a beaucoup baissé. La faire disparaître serait l'idéal mais là il s'agit beaucoup plus d'un appel au sens civique de tous les sénégalais que d'une action des services de répression de la fraude qui ne peut pas avoir tous les moyens tant humains que matériels. Vous avez aussi parlé des exonérations, vous avez souvent recours au fonds monétaire ou à la banque mondiale qui nous imposent telle ou telle chose, mais qui également viennent examiner avec nous ce que nous faisons. Ce sont des points sur lesquels nous n'avons pas de critique, de la part de ces institutions et l'ordinateur permet de passer en revue tout ce qui a été passé en déclaration en douane au Sénégal, et qui permet d'examiner cas par cas, le traitement qui a été fait pour chaque déclaration. Donc, nous n'avons pas de critique dans ce domaine là, et en matière de rigueur budgétaire. Ce sont des points sur lesquels ces partenaires lorsqu'ils viennent n'insistent pas parce que ils savent que nous appliquons depuis longtemps une rigueur qui est exemplaire. Vous le savez bien, Monsieur le Président, dans certains pays, -il faut qu'on en parle-, lorsqu'on annonce que des mesures draconiennes ont été prises pour réduire les dépenses de l'Etat, ces dépenses qui sont réduites n'ont jamais existé au Sénégal ou en tous cas si elles ont existé, elles ont été bannies depuis fort longtemps. Je disais l'autre jour en intercommission qu'il faut voir le train de vie de l'Etat par rapport au train de vie de l'Assemblée nationale, et je ne pense pas que vous puissiez prétendre être gâté. Tout l'Etat vit comme cela, des pays voisins moins bien lotis que nous ont des responsables qui ont un train de vie, des avantages beaucoup plus importants qu'ici au Sénégal. Je voudrais vous dire que le Président de la République,

le Chef de l'Etat s'occupe de problèmes majeurs. Dans notre système de gouvernement au Sénégal, il ne viendrait pas à l'esprit du Chef de l'Etat de prendre une circulaire sur un domaine aussi peu important. Une circulaire comme celle là si elle devait être prise, ne serait même pas prise par le Ministre des Finances mais par le trésorier général et je vous dis très nettement elle n'existe pas. Si vous me la montriez, je pourrais peut-être en ce moment vous dire si elle existe : il y a sûrement une signature qui a été contrefaite ou un cachet mais en tous cas pour nous elle n'existe pas et on ne pourra jamais imaginer qu'elle existe parce que Monsieur le Président, soyons concrêt, si cela devait se faire ce ne sont pas des choses qu'on écrit, on les dit. Mais cela n'a pas été écrit, cela n'a pas été dit. Je peux vous rassurer Monsieur le Président.

Voilà ce que je peux vous répondre. Maintenant si Monsieur le Député Khalifa SALL, n'est pas content de ma réponse, je pense qu'il le dira lui-même et je n'en crois pas un mot, Monsieur le Président, vous le savez. Je vous ai répondu Monsieur le Président, quand j'ai parlé des oiseaux de mauvais augure, je vous ai dit que nous serons ensemble ici vers la fin du mois et ce jour-là, nous aurons l'occasion de démontrer à ces oiseux de mauvais augure que Dieu ne les a pas entendus.

(Applaudissements des Députés P.S.)

Monsieur le Président

Je vous remercie Monsieur le Ministre.

La discussion générale est close.

Monsieur le Rapporteur vous avez la parole.

Monsieur Modou AMAR

ARTICLE UNIQUE - Sont ratifiées les dispositions de l'ordonnance n° 89-30 du 25 Août 1989 portant abaissement du taux majoré de la taxe sur la valeur ajoutée et modifiant la liste des produits éligibles à ce taux, entrée en vigueur le 04 Septembre 1989.

Monsieur le Président

/34

Il n'y a pas d'observations sur l'article unique ?

Je mets aux voix l'article unique.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennnent ?

L'Assemblée a adopté.

Monsieur le Ministre des Finances, je vous remercie.

X

X

X